

Montage du tracker

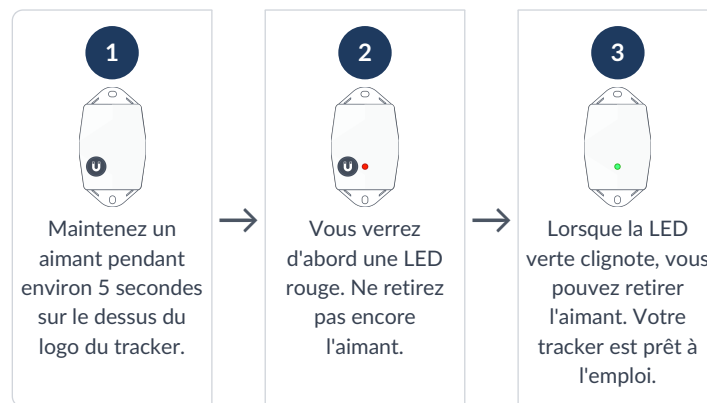
Les instructions pour monter le tracker se trouvent dans le centre de documentation Sensolus.

Activation du tracker

L'activation des trackers se fait de préférence par ciel dégagé et non à l'intérieur (par exemple en usine ou en entrepôt).

Les trackers ne sont pas activés lors de la livraison sur votre site.

Leur abonnement sur la plateforme commencera dans les six mois suivant l'achat.



Dépannage de l'activation

L'activation d'un tracker qui communique sur le réseau NB-IoT ou LTE-M peut parfois prendre du temps. Par délai, nous entendons que le statut en ligne n'apparaît pas dans les 5 minutes suivant le placement de l'aimant sur le tracker. Cela est principalement dû aux conditions du côté de l'opérateur réseau.



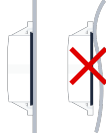


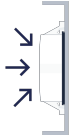


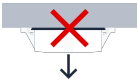

Si l'activation n'a pas réussi après 5 minutes, le tracker tentera à nouveau de s'activer après une attente de 24 heures.

Cette longue période est souvent un obstacle pour commencer l'installation des trackers sur les actifs et rend le timing de l'installation des trackers compliqué car il est important de n'installer les trackers que lorsqu'ils apparaissent comme en ligne sur la plateforme.

Pour éviter l'attente de 24 heures, vous pouvez procéder comme suit :

Si après 5 minutes d'attente le statut n'est toujours pas passé à "en ligne", maintenez à nouveau l'aimant pendant 5 secondes sur le dessus du tracker pour forcer une nouvelle tentative d'activation. Continuez d'essayer toutes les 5 minutes jusqu'à ce que le statut En ligne apparaisse.

Conseils d'installation

 <p>Évitez de bloquer la vue du tracker avec des murs en métal ou en fibre de carbone. Ils affaiblissent ou bloquent les signaux radiofréquence.</p>	 <p>Placez le tracker le plus haut possible sur l'actif pour assurer une bonne couverture réseau.</p>	 <p>Assurez-vous que la surface de montage est plate et propre, pour un collage solide et durable.</p>	 <p>N'installez pas le tracker sur des pièces qui reçoivent des chocs ou des vibrations fréquents.</p>
 <p>Installez le tracker verticalement, avec le logo orienté vers le haut.</p>	 <p>Si votre actif est manipulé dans un environnement difficile, vous pouvez placer le tracker dans un endroit protégé, mais jamais avec du métal ou de la fibre de carbone au-dessus du tracker.</p>	 <p>Assurez-vous que le tracker a une vue dégagée sur le ciel.</p>	 <p>Évitez de placer le tracker dans un endroit où l'eau peut s'accumuler.</p>
 <p>Si vous ne pouvez pas installer verticalement, ne montez pas le tracker à l'envers.</p>	 <p>Il est conseillé de placer un matériau d'isolation thermique, comme du bois ou du plastique, entre le tracker et l'actif métallique si ce dernier est soumis à une exposition prolongée au soleil.</p>		

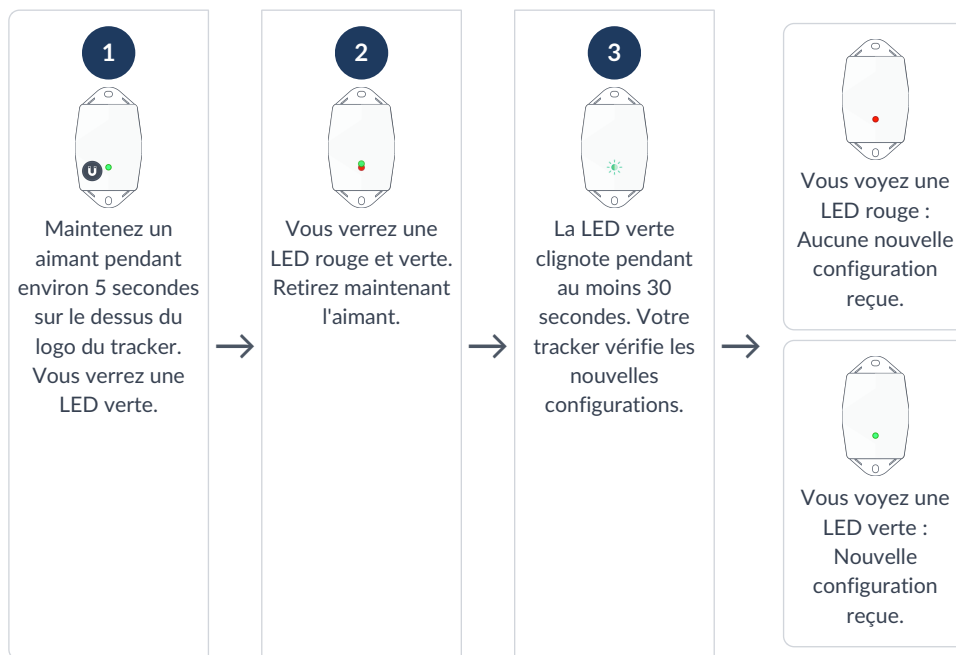
Dépannage

1. Placez l'aimant sur le tracker pendant moins de 5 secondes
2. Les options de retour LED possibles sont :





Forcer le téléchargement d'une nouvelle configuration sur le tracker



Regulatory Information

Federal Communication Commission Interference Statement

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

1. This device may not cause harmful interference, and
2. This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

FCC Caution: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate this equipment.

This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

Radiation Exposure Statement:

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment.

This equipment should be installed and operated with minimum distance 20cm between the radiator & your body.

This equipment is not suitable for use in locations where children are likely to be present.

Industry Canada Statement

This device complies with ISED's licence-exempt RSSs.

Operation is subject to the following two conditions:

This device may not cause harmful interference, and

This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Under Industry Canada regulations, this radio transmitter may only operate using an antenna of a type and maximum (or lesser) gain approved for the transmitter by Industry Canada.

To reduce potential radio interference to other users, the antenna type and its gain should be chosen so that the equivalent isotropically radiated power (e.i.r.p.) is not more than that necessary for successful communication.

RF Exposure Requirements:

This equipment complies with Canada radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment.

This equipment should be installed and operated with minimum distance 20cm between the radiator and your body.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'ISED applicables aux appareils radio exempts de licence.

L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes:

1. le dispositif ne doit pas produire de brouillage préjudiciable, et
2. ce dispositif doit accepter tout brouillage reçu, y compris un brouillage susceptible de provoquer un fonctionnement indésirable.

Conformément à la réglementation d'Industrie Canada, le présent émetteur radio peut fonctionner avec une antenne d'un type et d'un gain maximal (ou inférieur) approuvé pour l'émetteur par Industrie Canada.

Dans le but de réduire les risques de brouillage radio électrique à l'intention des autres utilisateurs, il faut choisir le type d'antenne et son gain de sorte que la puissance isotrope rayonnée équivalente (p.i.r.e.) ne dépasse pas l'intensité nécessaire à l'établissement d'une communication satisfaisante.

Déclaration d'exposition aux radiations:

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements du Canada établies pour un environnement non contrôlé.

Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 20 cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.